



## *Agenda 21 Saint-Marcellin Synthèse diagnostique*

Ce document présente le travail de diagnostic prospectif et partagé de l'Agenda 21 de Saint-Marcellin.

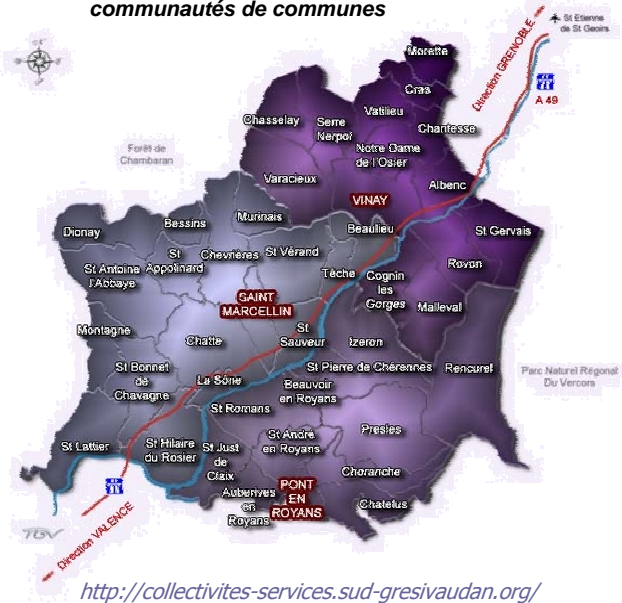
Il est issu des différents travaux réalisés depuis 6 mois :

- Entretiens avec les élus et chefs de services, les intercommunalités
- Etat des lieux thématique
- Ateliers de concertation pour le partage de l'état des lieux avec les citoyens, élus, techniciens, acteurs socio-économiques du territoire
- Situation actuelle de Saint-Marcellin au regard du développement durable
- Validation en comité de pilotage

Reprenant les caractéristiques les plus marquantes du territoire, il se scinde en plusieurs parties :

1. Saint-Marcellin, une ville attractive
2. Une société en mutation, une ville en mouvement ; une centralité de plus en plus évidente....
3. Une ville en butte à son développement rapide : des difficultés à assumer « seule » cette évolution, qui touche l'ensemble du bassin de vie
4. Une économie locale qui se joue à l'échelle intercommunale ; en cela, un territoire relativement stable et actif, si ce n'est la récente crise qui fait ombrage au tableau
5. Le pari ou l'opportunité d'un développement durable pour la ville – des projets dans ce sens, mais une mentalité encore peu encline au changement

## Le Pays Sud Grésivaudan et ses 3 communautés de communes



Saint-Marcellin, commune de 7 800 habitants au dernier recensement, est au cœur d'un bassin de vie plus large qu'est le Pays sud Grésivaudan, comptant 42 000 habitants. La commune fait partie de la communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, qui compte près de 22 000 habitants.

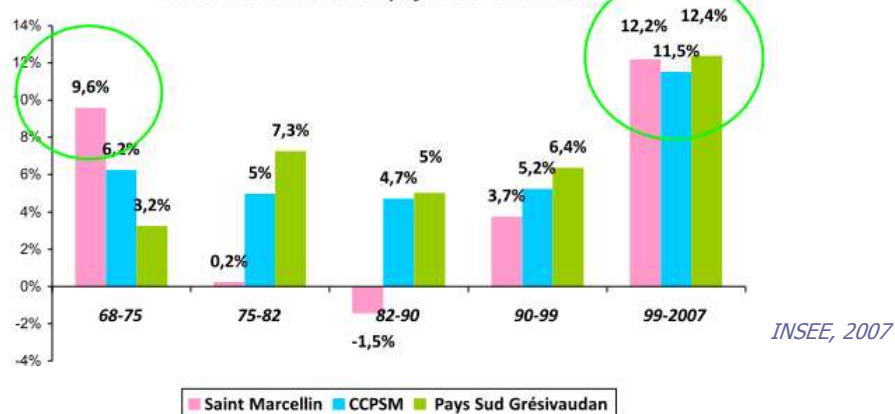
Les 3 communautés de communes du Pays Sud Grésivaudan (incluant Vinay et la Bourne également) adhèrent depuis 2008 au SCOT de l'agglomération grenobloise, en cours de modification, dont l'objectif est de définir les grandes orientations d'aménagement pour 2030.

### 1. Saint-Marcellin, une ville attractive.

La ville de Saint-Marcellin a connu des évolutions démographiques en 3 temps depuis les années 60 : dans les années 60-70, elle accueille une population issue de l'exode rural ; dans les années 70-90, elle perd plutôt des habitants sous l'effet de la crise industrielle ; sur la période récente, l'augmentation démographique connaît une envolée sans précédent (+12% entre 1999 et 2007 ; +3% sur la période précédente).

Cette augmentation se ressent sur l'ensemble du bassin de vie, qui connaît une croissance similaire.

Evolution démographique sur 5 périodes depuis 1968 à Saint-Marcellin, sur la CCPSM et sur le pays Sud Grésivaudan

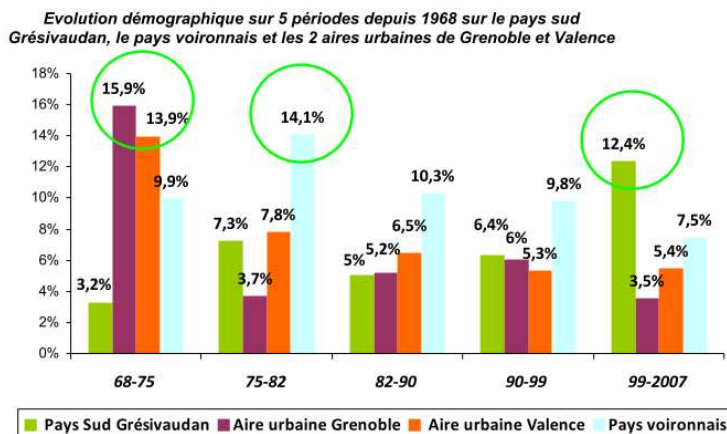


#### a. Un accroissement récent de tout le bassin de vie

Dans un premier temps, on remarque que l'augmentation démographique du pays Sud Grésivaudan est imputable au phénomène de périurbanisation concentrique autour des agglomérations voisines (Grenoble et Valence). En effet, les ménages en quête d'une maison

individuelle à la campagne à prix accessible se reportent de plus en plus loin, à mesure que les agglomérations saturent et que les coûts augmentent.

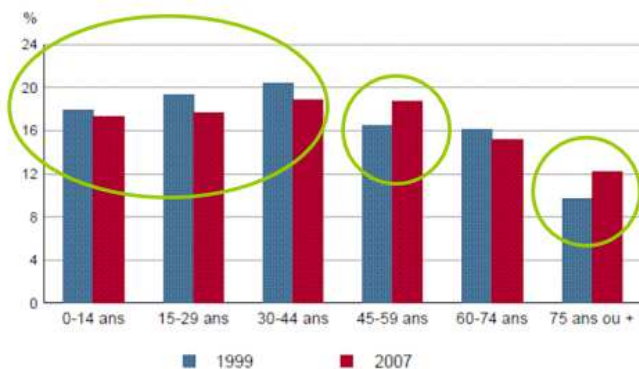
La périurbanisation qui touche aujourd'hui le pays Sud Grésivaudan s'est faite par étapes : dans les années 70, ce sont les agglomérations elles-mêmes qui sont dopées (croissance de 16% pour Grenoble et de 14% pour Valence en 6 ans) ; dans les années 80, cette périurbanisation arrive à saturation et se reporte sur le pays Voironnais, qui connaît des tendances similaires (+ 14% en 6 ans) ; entre 1980 et 2000, les écarts de croissance sont un peu plus atténués, avec néanmoins le Voironnais en tête ; c'est à partir de 2000, que le Pays Sud Grésivaudan est lui-même touché par ce phénomène et connaît des croissances similaires aux autres territoires : + 12.5%.



## b. Une croissance de Saint-Marcellin plutôt interne au Pays

Pour autant, aujourd'hui du moins, cette augmentation démographique du Pays n'est que faiblement responsable de l'accroissement de population à Saint-Marcellin, ou alors seulement indirectement. Il y aurait donc plutôt un mouvement intrinsèque au Pays, avec une arrivée de populations des alentours en quête de services. Car les ménages des agglomérations voisines arrivent sur le territoire plutôt pour bénéficier d'une maison individuelle à la campagne, c'est à dire à l'extérieur de la ville. Saint-Marcellin éprouverait même des difficultés à capter ces populations urbaines, malgré une offre récente de logements de standing dans la nouvelle ZAC de la Plaine. Ainsi, ce sont des populations âgées, d'une part, et plutôt précaires, d'autre part, qui tendent actuellement à se concentrer à Saint-Marcellin.

*Evolution de la population par tranche d'âge De 1999 à 2007 sur Saint Marcellin*

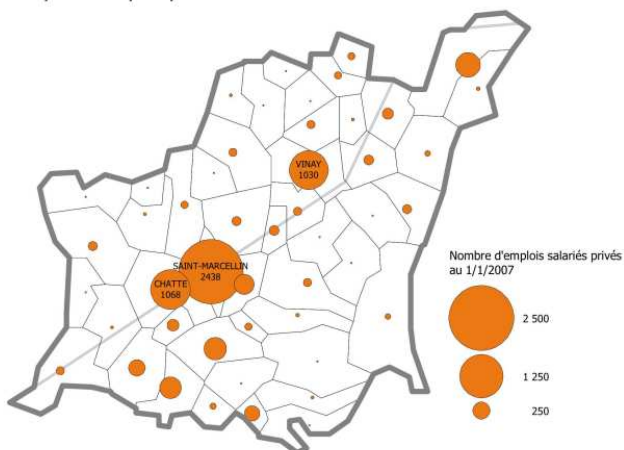


Effectivement, on remarque une nette augmentation entre 1999 et 2007 des personnes âgées de 75 ans et plus.

### c. Saint-Marcellin capitalise tous les avantages d'une grande dans une ville à taille humaine

En effet, la caractéristique de Saint-Marcellin est de concentrer l'ensemble des services, emplois, commerces, administrations, équipements et loisirs du pays sud Grésivaudan, alors qu'elle demeure une petite ville. En cela, elle présente un atout indéniable, pour des personnes ayant besoin de l'ensemble de ces services. En outre, elle bénéficie d'un cadre de vie de qualité.

Emploi salarié privé par commune au 1/1/2007

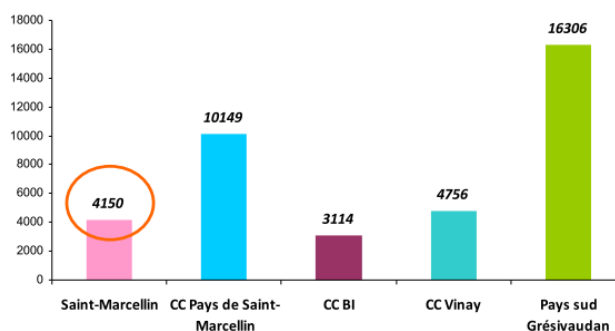


AEPI – Septembre 2008

La ville concentre aussi 1/4 des logements du pays sud Grésivaudan, et les 3/4 des logements sociaux de la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin. En outre, les logements collectifs y sont majoritaires aux 2/3.

Ce sont d'abord 1/4 des emplois qui se trouvent sur place ; 70 % si l'on compte aussi les 7 communes alentour.

Nombre de logements en 2007 à Saint-Marcellin et sur 4 territoires de référence



INSEE 2007

#### Hôpital de Saint-Marcellin



La ville présente l'avantage de capitaliser un ensemble de services médico-sociaux, qui rendent la ville assez autonome vis à vis des agglomérations voisines : 1 hôpital de 60 lits en hospitalisation complète et 3 de jour, 1 maison de retraite de 88 places (+ 6 de jour), des services aux personnes dépendantes, et des lieux d'aide et d'écoute, mais aussi des services pour les plus démunis.

Avec un taux d'équipement plutôt haut pour une ville de cette taille, Saint-Marcellin est très attractive pour son offre culturelle et de loisirs. La ville a traditionnellement toujours bénéficié d'un dynamisme associatif, notamment pour les sports et la culture ou les loisirs. Ville porte du PNR du Vercors, elle profite en outre des atouts naturels de son environnement proche. Un cinéma, une salle de spectacle de qualité, la MJC, l'école de musique, des programmes culturels variés, ancrés localement mais aussi ouverts sur le monde rendent l'offre culturelle riche et de qualité.

Les jeunes profitent également d'une médiathèque, d'une cyberbase et d'une ludothèque, et un ALSH est localisé sur la ville.

#### Le sport et la culture



le diapason  
SAINT-MARCELLIN

## Mairie

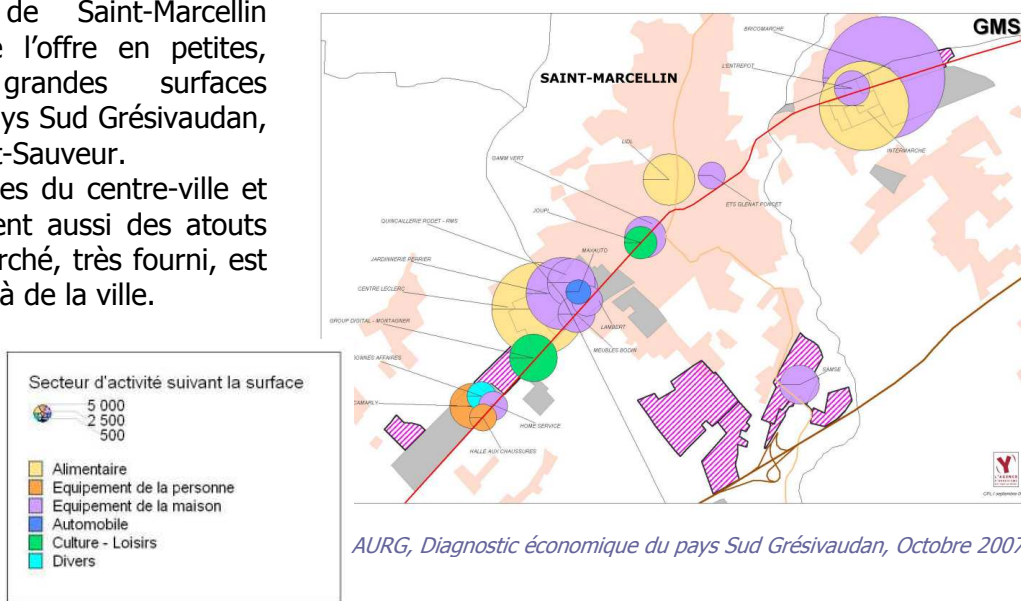


Le nouveau pôle de l'ancienne Manufacture, qui comprend la Maison de l'économie, la Maison du Conseil Général, les intercommunalités (SIVOM, CC du Pays de Saint-Marcellin, le Pays Sud Grésivaudan), les régies municipales d'eau et d'énergie, etc., est venu se rajouter à un ensemble d'administrations déjà présentes en centre-ville : mairie, office du tourisme, CCAS. En outre, Saint-Marcellin compte également 2 lycées, 1 collège, 4 groupes scolaires, et 4 restaurants scolaires.

Enfin, la ville de Saint-Marcellin concentre 90% de l'offre en petites, moyennes et grandes surfaces commerciales du pays Sud Grésivaudan, avec Chatte et Saint-Sauveur.

Les petits commerces du centre-ville et le marché constituent aussi des atouts pour la ville. Le marché, très fourni, est reconnu bien au-delà de la ville.

### Les commerces suivant les secteurs d'activités et les surfaces



## d. Cadre de vie : environnement et paysage

La ville bénéficie d'un cadre de vie attractif, qui, selon des chercheurs, cristalliserait tous les composants d'une qualité de vie « idéale ».

L'un de ces composants est indéniablement le paysage et l'environnement naturel.

La ville, de par sa position géographique, s'ouvre à des vues remarquables, notamment sur le Vercors et sur les Chambarans ; les immeubles sont de petite taille, favorisant l'ouverture vers ces vues.

La ville en elle-même bénéficie d'espaces naturels et agricoles : les coteaux au nord, espaces cultivés et naturels ouverts à la promenade ; le ruisseau de la Cumane, qui fait office de frontière naturelle à l'est de la commune et l'objet d'un projet de valorisation ; un ensemble d'espaces naturels urbains composés de rangées d'arbres (11 ha d'espaces boisés classés ou alignements d'arbres préservés), de places ou de parcs publics, mais aussi de jardins individuels ou familiaux (notamment au pied de la colline de Joud).

La ville est donc parfaitement équilibrée, puisque espaces naturels et espaces urbains représentent chacun la moitié de la surface communale.

Enfin, la ville est entourée d'un vaste bassin agricole faisant alterner cultures, prairies (élevage) ou noyeraies. L'Isère et sa ripisylve sont au centre de ce vaste ensemble paysager.

## e. Patrimoine et histoire

Enfin, la ville de Saint-Marcellin bénéficie d'un patrimoine architectural, hérité de l'histoire : les remparts, des maisons datant du XVIème au XIXème s, le château du Mollard...

L'histoire en elle-même est riche d'hommes et femmes qui ont marqué la ville : Barbara, qui a donné lieu à un festival de chanson depuis 2000, Humbert II et le conseil delphinal, mais aussi notables, résistants, hommes d'armes, artistes ou scientifiques.

L'histoire récente liée à l'essor industriel marque encore aujourd'hui Saint-Marcellin et son bassin de vie.

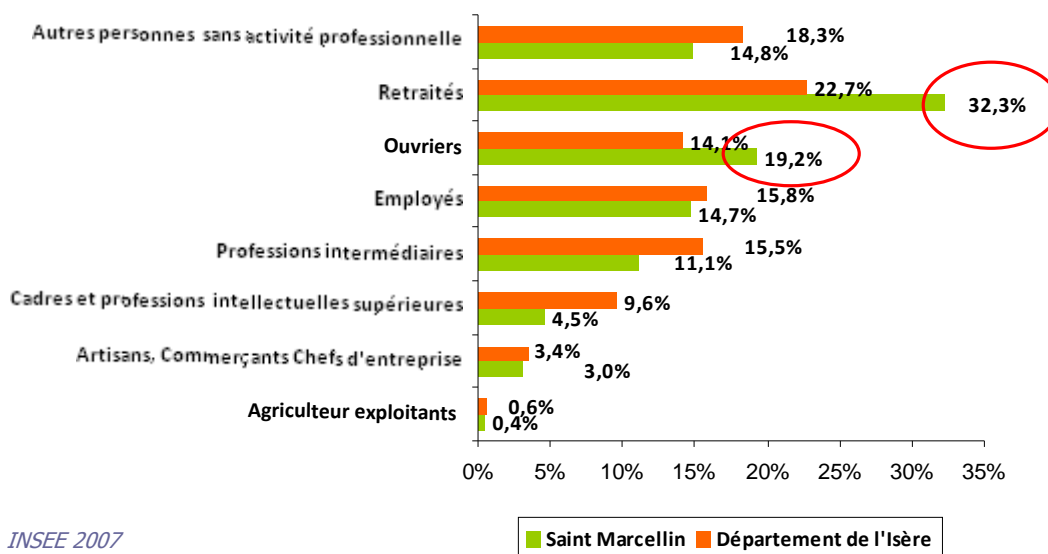
Ces personnages, faits et sites valorisent la mémoire et enrichissent le patrimoine identitaire de ville.

## 2. Une société en mutation, une ville en mouvement ; une centralité de plus en plus évidente....

La périurbanisation en cours préfigure des évolutions à tous niveaux, nécessitant des réajustements, que la ville a d'ores et déjà commencé à anticiper ; notamment, son rôle de ville centre tend à s'affirmer.

### a. Des évolutions sociales

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée à Saint-Marcellin est celle des retraités, soit 1/3 de la population ; arrive ensuite celle des ouvriers, car la ville est incluse dans un bassin encore fortement industriel :

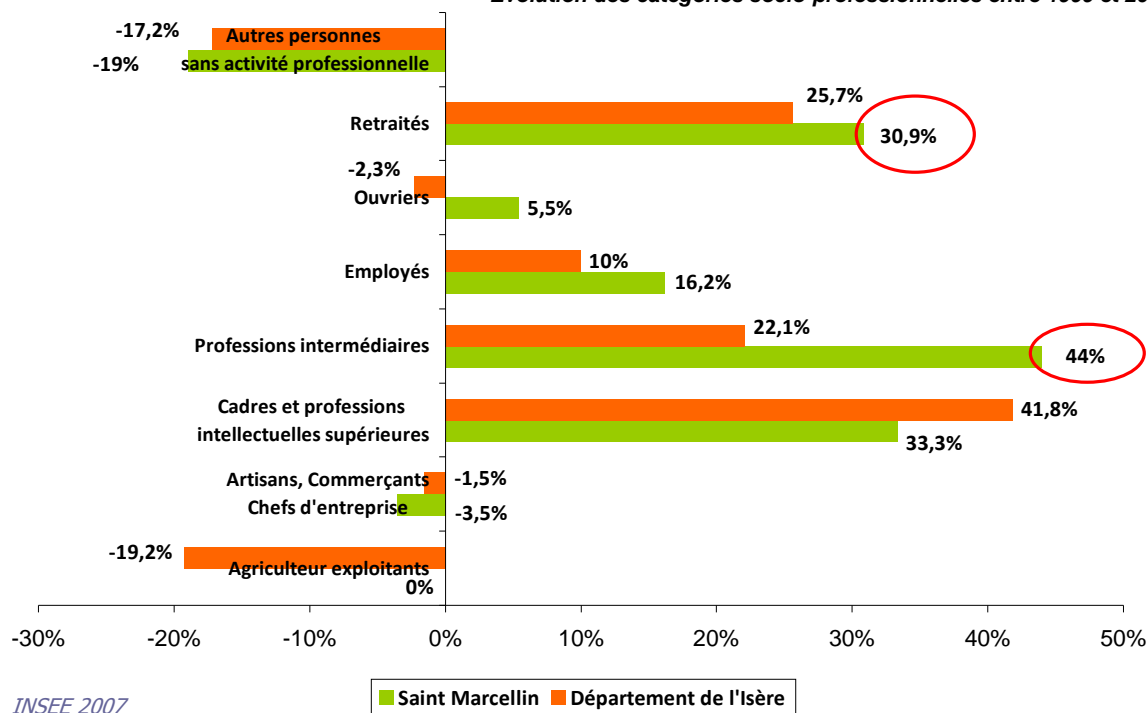


Par contre, cadres et professions intermédiaires sont encore sous-représentés par rapport au département.

On remarque (cf page suivante) que certaines tendances s'affirment, notamment l'arrivée massive de personnes retraitées, en majorité responsables de l'accroissement de population à Saint-Marcellin.

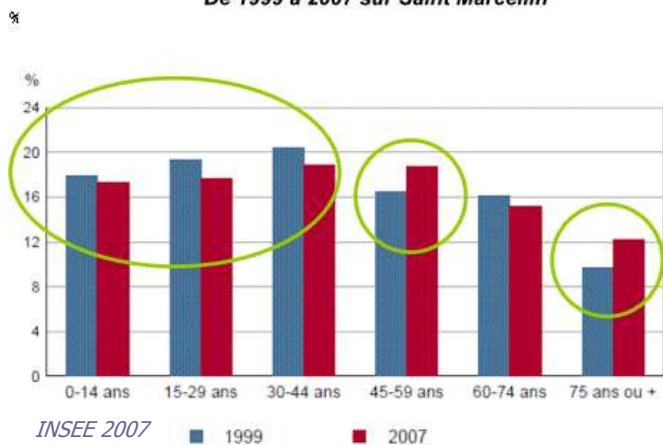
Par ailleurs, on peut présager un changement social, en lien avec l'arrivée sur le territoire Sud Grésivaudan de populations urbaines issues des agglomérations proches : la part des ouvriers, qui est encore forte, va donc progressivement être rattrapée par celle des employés et des professions intermédiaires, puis en moindre mesure, des cadres, comme le montre le graphique d'évolution suivant :

Evolution des catégories socio-professionnelles entre 1999 et 2007



Par ailleurs, l'évolution des tranches d'âges fait apparaître une augmentation forte des populations plus âgées au détriment des plus jeunes, entraînant donc aujourd'hui un vieillissement de la population, comme le montre le graphique suivant :

Evolution de la population par tranche d'âge De 1999 à 2007 sur Saint Marcellin



Les projections de l'INSEE à horizon 2030 prévoient une augmentation massive des plus de 65 ans en Rhône-Alpes et en moindre mesure des moins de 20 ans.

A Saint-Marcellin, les tendances sont assez claires pour ce qui est de l'évolution des personnes âgées, qui vont augmenter, tendance à la fois nationale et locale, avec la concentration des populations en quête de services dans la ville-centre.

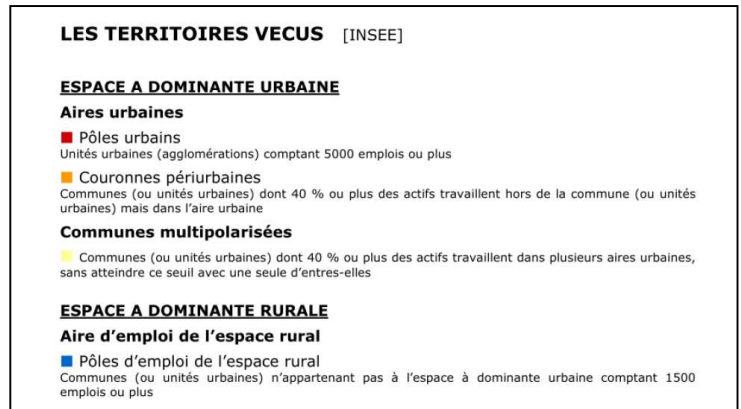
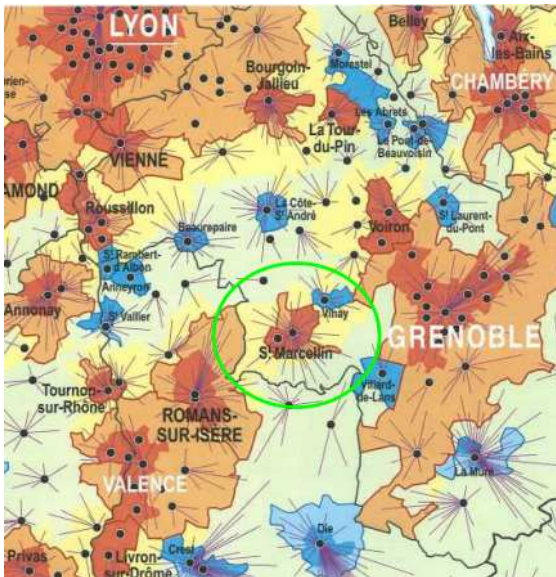
L'évolution des jeunes est moins prévisible. En effet, si les jeunes ont des difficultés à trouver du travail localement aujourd'hui, et de ce fait, tendent à quitter le territoire, on ne peut prévoir quels comportements ils adopteront demain, avec le développement du train, le développement d'une économie résidentielle et plus généralement les changements que va apporter le SCOT au bassin de vie.

D'autant plus que les jeunes semblent démontrer un attachement particulier au territoire, dans lequel ils s'identifient ; qui plus est, les organismes de formation prennent acte de cela, en développant des formations liées aux secteurs économiques locaux.

Ces évolutions et mutations de population vont avoir des impacts sur l'économie, l'aménagement, le logement... en bref, sur toutes les sphères du territoire.

## b. Une centralité qui s'affirme

Le bassin de vie du Sud Grésivaudan a été identifié par l'INSEE comme un territoire autonome par rapport aux agglomérations proches :



*Diagnostic du territoire sud Grésivaudan, AURG, 2006*

Géographiquement, Saint-Marcellin se situe au centre de ce bassin ; l'INSEE l'a qualifiée de « pôle urbain central ». Elle est en outre entourée d'une couronne périurbaine.

Ainsi, à mesure qu'arrivent de nouvelles populations, le rôle de centralité de Saint-Marcellin tend à s'affirmer, ce qui se démontre dans plusieurs domaines (déjà précisés précédemment : services, commerces, emplois, administrations,...).

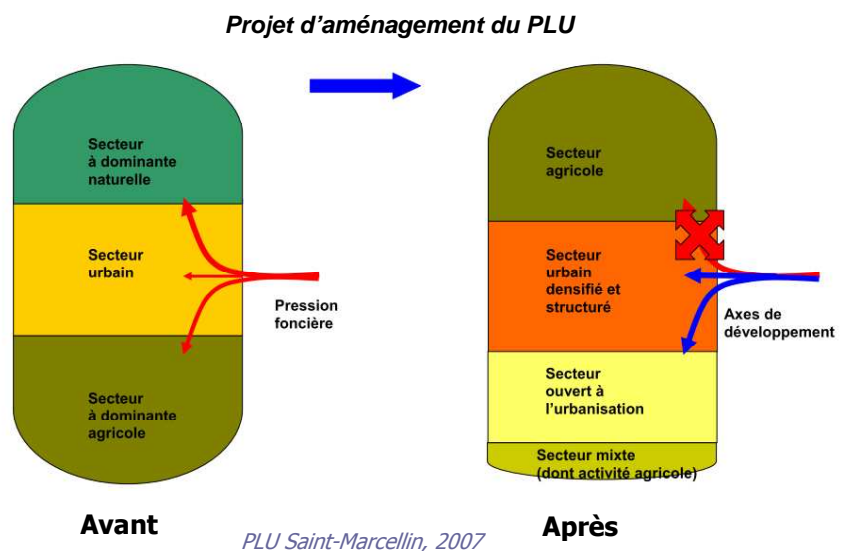
En outre, le développement de la ville s'est d'ores et déjà répercuté sur les communes périphériques, notamment les zones d'activités, qui s'étendent désormais sur plusieurs communes voisines, tout au long des axes de communication. Dans d'autres domaines, comme l'habitat par exemple, avec la réalisation d'un Plan Local de l'Habitat, la logique intercommunale s'affirme, comme une échelle de plus en plus nécessaire pour organiser les différents espaces urbains.

## c. Une anticipation de ces évolutions déjà bien amorcée

La ville de Saint-Marcellin, en lien avec les intercommunalités, a d'ores et déjà anticipé les différentes évolutions futures du territoire, dans plusieurs domaines.

D'abord, la commune a entrepris l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme en 2007, prévoyant 2 grandes mesures d'orientation : l'ouverture de l'urbanisation limitée de la Plaine, et le renouvellement du tissu urbain actuel.

En outre, le projet d'aménagement renforce la vocation naturelle et agricole du nord de la commune, préservant ainsi la ville des risques naturels. Enfin, les déplacements sont facilités, grâce au Plan Local de Déplacement.



Aujourd'hui, le quartier de la Plaine comprend déjà de nouveaux équipements, à commencer par la nouvelle salle de spectacle Le Diapason, salle communale de portée intercommunale pouvant accueillir 600 personnes. Un immeuble de logements sociaux a été détruit, afin de pouvoir requalifier le quartier, et la ZAC a vu émerger un nouvel immeuble de logements de standing, pour pouvoir accueillir de nouveaux ménages. En outre, la nouvelle chaufferie bois permet d'alimenter une partie du quartier.

L'aménagement de la gare et la réhabilitation de l'ancienne manufacture en pôle administratif font de cette zone un nouvel espace d'activité dynamique et durable à l'entrée de la ville.

En outre, la réalisation de l'Agenda 21 consécutive au PLU démontre aussi une volonté d'anticipation de la ville, en quête d'un équilibre et d'un développement durable du territoire. D'autres projets de dimension intercommunale démontrent une volonté d'anticipation : création d'un Office du tourisme intercommunal, nouveau centre aquatique intercommunal, nouvelle station d'épuration à capacité plus importante (anticipant le projet de Center Park), développement des zones d'activités sur l'ensemble du pays Sud Grésivaudan, réalisation d'un Plan Local de l'Habitat à l'échelle du pays de Saint-Marcellin...



Enfin, un choix stratégique a été réalisé, à savoir le rattachement des 3 communautés de communes du Pays au SCOT 2030 de l'agglomération grenobloise. Ce choix a été arbitré au détriment de la possibilité d'élaborer un SCOT autonome du Pays du Sud-Grésivaudan. La logique d'ajuster les stratégies territoriales de développement avec celle du pôle le plus influent a été mise en avant. Cela doit permettre tout à la fois de maîtriser les enjeux locaux et de bénéficier d'une échelle suffisante pour aborder des questions majeures (déplacements, habitat, économie, etc.).

### 3. Une ville en butte à son développement rapide : des difficultés à assumer « seule » cette évolution, qui touche l'ensemble du bassin de vie

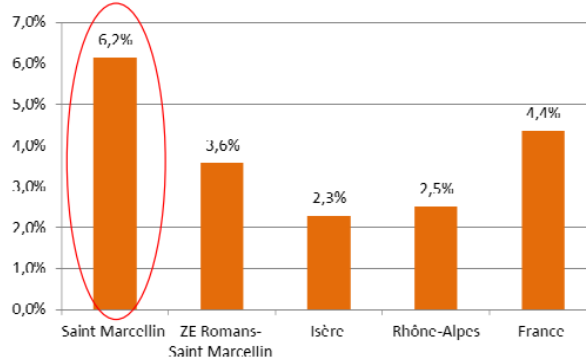
Ces évolutions rapides sur le bassin de vie et à Saint-Marcellin et les projets d'anticipation déjà amorcés ne permettent néanmoins pas d'occulter de réelles difficultés que connaît actuellement la ville : les différents services et logements ont créé un appel d'air de populations à tendance précaire et de personnes âgées, que la ville a du mal à continuer à gérer seule ; l'accroissement démographique sur l'ensemble du bassin de vie créé une augmentation des besoins en services, commerces, créant ainsi certains blocages (saturation des services, flux automobiles en hausse...). Saint-Marcellin semble être bousculée par ce nouvel essor.

#### a. Une précarité accrue

Saint-Marcellin concentre une population plus précaire qu'ailleurs.

En effet, les chiffres le démontrent : plus de la moitié des foyers fiscaux ne sont pas imposés ; la part des bénéficiaires du RMI est trois fois plus importante qu'en Isère (touchant plus fortement les jeunes) ; la ville concentre les chômeurs et les emplois précaires sont plus importants qu'ailleurs ; enfin, les logements considérés comme vétustes sont nombreux et tendent à augmenter dans le centre (INSEE).

Part des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion dans la population des moins de 65 ans, en 2008



INSEE 2007

La raison à cette précarité est en partie liée au fait d'être le seul centre urbain au cœur d'une zone plutôt rurale. Cela tient aussi au fait que le bassin de vie est dominé par des populations ouvrières et agricoles, au niveau de vie moins important qu'ailleurs.

Enfin, des services d'aide (distribution de repas, foyer d'échange le Petit à Petit, Maison de l'emploi, aides financières, Foyer ARIA 38, associations caritatives...) mais surtout des logements collectifs et sociaux ont finalement créé un appel d'air de ces ménages.

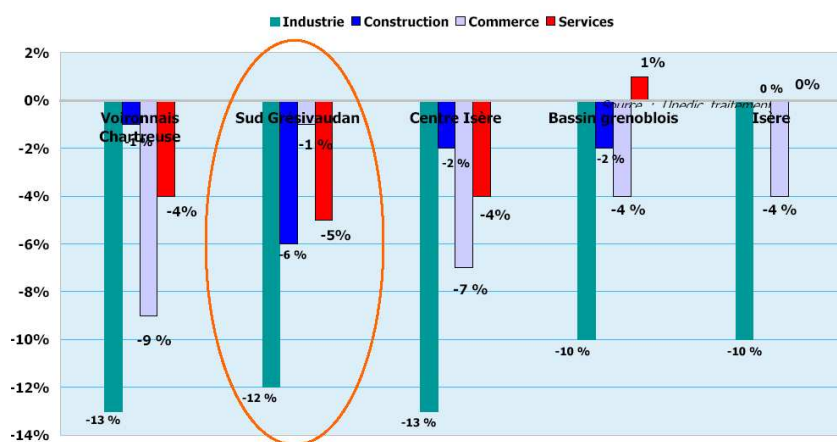
En effet, Saint-Marcellin et Vinay sont les 2 communes qui accueillent le plus de logements sociaux (Saint-Marcellin en compte 17% ; cela représente aussi les ¾ de la communauté de communes). En outre, la demande étant forte en logements locatifs, le parc privé a fini par tenir lieu de parc social, par des prix très attractifs, mais proposant des logements particulièrement vétustes et anciens. Par conséquent, ces ménages déjà touchés par une certaine précarité ont dû, de surcroît, faire face à une précarité énergétique. Ce phénomène a quelque peu été atténué par des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) menées à l'échelle intercommunale, ainsi qu'un Plan Local de l'Habitat (PLH), visant à mieux rééquilibrer les offres de logements sur l'ensemble du territoire intercommunal ; par ailleurs, des bailleurs sociaux ont déjà entamé des rénovations de logements sociaux. Néanmoins, la rénovation des logements, surtout privés, reste un vaste chantier qui prendra du temps.

Cette problématique de vétusté a également entraîné une forte vacance des logements concernés ; on compte en effet près de 10 % de logements vacants sur l'ensemble du parc, alors même que la commune n'arrive pas à faire face à la demande...

Cet « exode rural » que l'on constate aujourd'hui devrait certainement encore perdurer, puisque les prix du foncier et de l'immobilier ne cessent d'augmenter sur l'ensemble du bassin Sud Grésivaudan, créant un malheureux paradoxe : ces mêmes prix qui deviennent inaccessibles pour les locaux, demeurent pourtant encore attractifs par rapport au marché immobilier grenoblois...

En outre, le phénomène de précarité a été renforcé ces 2 dernières années par la crise, qui a malheureusement touché le territoire plus qu'ailleurs en Isère.

Evolution 2009-10 des emplois salariés par secteurs d'activités



Observatoire économique du pays Sud Grésivaudan 2010 – Selon UNEDIC

La conséquence de tout cela pour la ville est double : une saturation des services et demandes de logements sociaux, et le creusement probable d'un écart entre pauvres et riches, c'est à dire entre la ville centre et la zone rurale périphérique, si la situation actuelle persiste.

## b. Des personnes âgées de plus en plus nombreuses

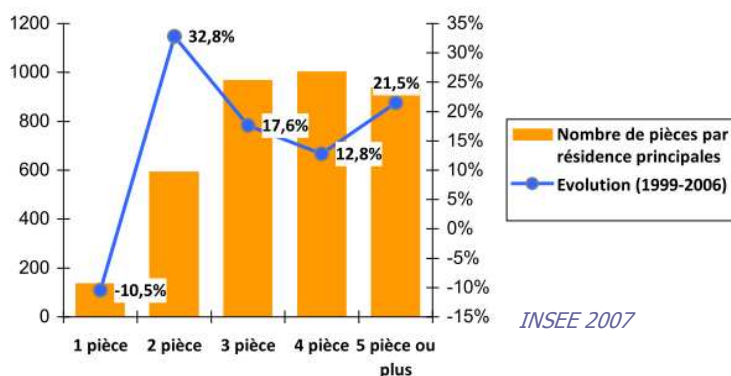
En 2007, 1/3 de la population est retraitée, chiffre qui a tendance à augmenter depuis 1999, et 12% des Saint-Marcellinois ont plus de 75 ans, c'est à dire potentiellement dépendants.

Cette augmentation de personnes âgées provient tout d'abord de l'augmentation de la durée de vie et du vieillissement des personnes issues du « baby-boom », qui sont des tendances nationales ; mais elle s'explique aussi par un phénomène local constaté précédemment.

On remarque en effet une arrivée massive de personnes âgées des communes environnantes, attirées par les services de proximité de la ville-centre (services médico-sociaux, mais aussi commerces, loisirs...). Pour ces personnes, la ville est idéale, car elle concentre de nombreux services en un espace plutôt restreint, donc accessible à pied : l'hôpital (60 lits), la maison de retraite (88 lits), le foyer restaurant le Sans souci, le marché, les commerces, les loisirs...

En outre, des services d'aide à domicile (55 aides), de portage de repas (30 000/an), de transport à la demande et d'aide au chauffage (80 personnes âgées aidées/an) sont proposés par le CCAS.

**La taille des logements à Saint Marcellin et leur évolution entre 1999 et 2006**



Cependant, une problématique majeure se pose : celle du logement. En effet, les personnes âgées qui arrivent cherchent à se loger dans de petits logements, éventuellement locatifs, pour y finir leur vie. Mais la ville ne compte quasiment pas de logements dits « adaptés » ; au contraire, la majorité des logements sont très anciens donc mal isolés, voire certains vétustes, et ce sont en majorité de grands logements, de 3 à 5 pièces, même si la tendance est au rééquilibrage depuis 1999, avec l'augmentation des 2 pièces.

Qui plus est, les propriétaires saint-marcellinois n'ont aujourd'hui pas les moyens de rénover leurs appartements. La 2<sup>ème</sup> OPAH intercommunale en cours (2009-2013) poursuit donc 3 objectifs majeurs :

- Le maintien d'une fonction sociale pour le parc privé
- La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

Elle prend donc tout son sens, au regard des enjeux liés à l'habitat à Saint-Marcellin et au sein de la communauté de communes. Mais encore une fois, ce rééquilibrage prendra du temps.

Par ailleurs, la ville est confrontée à une autre problématique en lien avec les personnes âgées : une saturation des services d'aides à domicile. En effet, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses, d'une part, et les modes de vie de celles-ci changent, avec une volonté croissante de maintien à domicile ; ceci implique aussi un glissement progressif d'un simple service « d'aide à domicile » à un service de « soin à domicile », faisant appel à de nouvelles compétences. Ainsi, le service d'aide à l'autonomie des personnes âgées va devoir s'adapter à ces nouvelles données.

### **c. Des services et des équipements qui attirent trop de monde**

Les équipements sportifs et de loisirs sont nombreux sur le territoire, si l'on compare ce taux d'équipement à celui de villes de taille équivalente ; de nouveaux équipements ont même été créés récemment : le Diapason, salle de spectacle de 600 places (2009), le dojo et la salle d'escrime à la Manufacture (2003). Le sport a toujours été développé à Saint-Marcellin, ville porte du parc naturel du Vercors. Les politiques actuelles soutiennent l'accès à tous aux sports et à la culture. Enfin, la ville bénéficie d'un dynamisme associatif certain, relayé par les aides municipales.

La ville est donc fortement attractive pour les sports, les loisirs et la culture.

Mais en tant que ville centre d'un territoire en forte croissance démographique, elle va devoir gérer aussi l'augmentation des demandes de ces nouvelles populations, sachant qu'aujourd'hui, déjà, la moitié des inscrits à des clubs de sports provient de l'extérieur de la ville.

*Les infrastructures sportives à Saint-Marcellin*

Site	Installation	Année de mise en service
CARRIER	gymnase	1963
CARRIER	stade	1965
FORUM	boulodrome	1991
LE CHÂTEAU	salle de danse	1986
MANUFACTURE	DOJO	2003
MANUFACTURE	salle d'excrime	2003
PAUL PICARD	gymnastique	1998
PISCINE		1965
SAULAIE	gymnase	1981
SAULAIE	court de tennis	1985
SAULAIE	stade	1975
SKATE PARC		1999
SORANZO	stade	1985
VALLON	stade	1989

*Services des sports, 2010*

Une deuxième problématique qui se pose est celle de l'ancienneté des équipements sportifs, qui sont très énergivores.

En effet, certaines installations datent de plus de 50 ans (piscine, stade, gymnase).

La question qui se pose est de savoir si la ville pourra continuer à accueillir de plus en plus de monde dans des équipements anciens, mais aussi si elle aura les moyens de continuer à soutenir le sport et la culture comme elle le fait actuellement.

Aujourd'hui, la communauté de communes prend en charge la réalisation d'un nouveau centre aquatique intercommunal, qui devrait ouvrir en 2011.

Par contre, la salle du Diapason a été réalisée par la mairie de Saint-Marcellin seule.

Ces problématiques « d'échelle » dans la prise en charge des projets risquent de se poser de façon de plus en plus systématique.

#### **d. Des impacts environnementaux et climatiques**

Cette augmentation de population sur le bassin de vie du Sud Grésivaudan, et à Saint-Marcellin va avoir des impacts environnementaux, notamment du point de vue des déplacements.

Les flux de déplacements de tout le sud Grésivaudan sont polarisés autour de Saint-Marcellin et sa périphérie, qui concentre emplois (70%), services, établissements scolaires, commerces...

Les études ont montré que les ¾ des actifs du pays sud Grésivaudan travaillent sur place. A l'échelle de la communauté de communes du pays de Saint-Marcellin, ce phénomène est encore plus marqué, car ce sont 90 % des actifs qui travaillent sur place.

En outre, au sein du pays, les actifs réalisent des flux bi-pendulaires, principalement en voiture individuelle.

13000 véhicules transitent ainsi chaque jour par Saint-Marcellin, générant encombrements, nuisances et parfois des accidents, dans une ville contrainte par sa structure urbaine.

L'augmentation démographique du pays laisse facilement entrevoir qu'en l'absence de solutions alternatives à l'automobile entre Saint-Marcellin et les communes périphériques, ces flux vont certainement augmenter ces prochaines années.

Cependant, une incertitude existe sur les comportements des futurs candidats à l'installation en Sud Grésivaudan : si l'affluence de ménages urbains issus des agglomérations proches continue, la part des actifs travaillant à l'extérieur du territoire va certainement augmenter, à moins que des emplois de cadres et professions intermédiaires se développent sur le territoire, ce qui ne se fera pas rapidement. Le cas échéant, les néo-ruraux travailleraient alors sur place et dans ce cas, la ville-centre serait directement impactée par les déplacements.

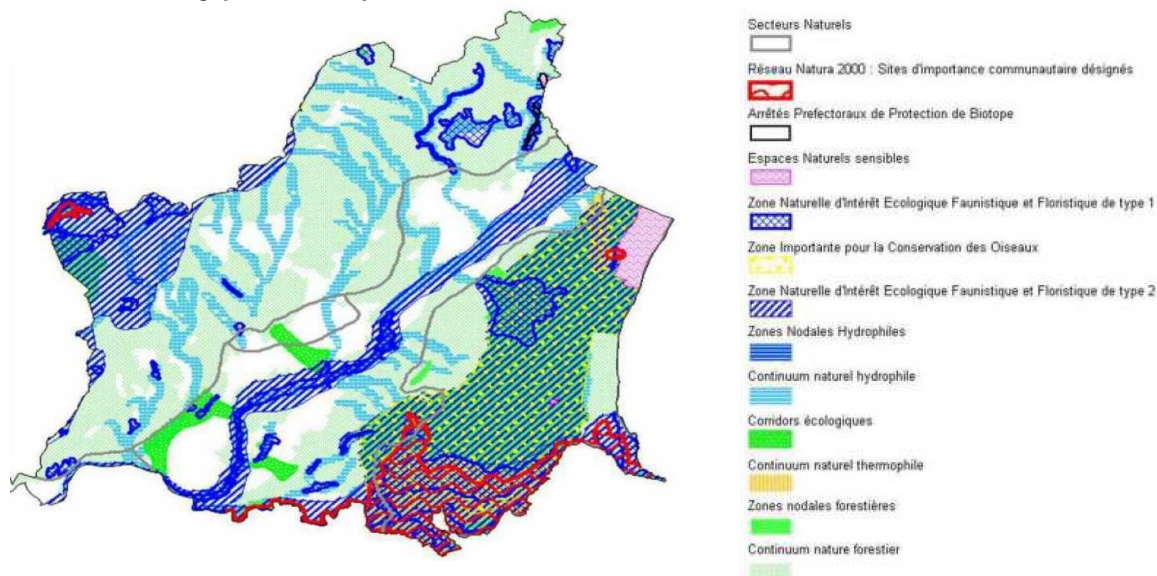
Mais le cas le plus probable sera que ces ménages travailleront à l'extérieur du territoire et généreront des flux entre le territoire Sud Grésivaudan et les territoires voisins (Voiironnais, Grenoble, Romans, Valence) ; dans ce cas, la ville centre ne sera pas impactée directement.

Une alternative qui peut se dessiner est celle du train, qui viendrait alors remplacer les flux automobiles, sachant que sa fréquentation actuelle est déjà en augmentation. Dans ce dernier cas, la ville-centre serait alors néanmoins impactée, jouant le rôle de « relais multi-modal », voiture-train.

Hormis ces impacts liés aux déplacements, d'autres impacts liés à l'urbanisation des territoires vont affecter l'environnement et cela, à l'échelle plus globale du pays. L'urbanisation croissante génère un morcellement des espaces naturels et fait obstacle au transit des espèces.

Le territoire est constitué d'un maillage de ruisseaux et rivières, mais aussi de zones naturelles agricoles et forestières, qui représentent des corridors biologiques, zones de transit d'espèces entre grands espaces de reproduction, à savoir les Chambarans, l'Isère et le Vercors (classées en ZNIEFF).

#### Les corridors biologiques sur le Pays Sud Grésivaudan



Diagnostic du territoire Sud Grésivaudan, 2006, AURG

A Saint-Marcellin, l'autoroute et la voie ferrée, ainsi que le centre urbain font obstacle aux corridors biologiques, en l'occurrence : la Cumane.

En l'occurrence, les rivières traversant la commune cristallisent un peu tous les enjeux environnementaux de Saint-Marcellin, puisque la Cumane fait l'objet également de pollutions d'origine domestique (liées à la station d'épuration) et agricole ; en outre, le Souvoret et la Cumane sont sujets à des inondations importantes.

Un projet de valorisation de la Cumane est en cours, dans le cadre du contrat de rivière du bassin Sud Grésivaudan. Une nouvelle station d'épuration permettra de reconquérir la qualité de la Cumane, puisqu'elle rejettera ses effluents dans l'Isère, et des bassins de rétention d'eau sont en cours de construction pour réduire les risques d'inondation.

Enfin, si les enjeux locaux actuels sont en passe d'être réglés, il n'en demeure pas moins qu'une augmentation de population « en général » génèrera des impacts plus larges sur l'environnement : augmentation des déchets et augmentation des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements automobiles et à la consommation d'énergie dans les logements.

#### 4. Une économie locale qui se joue à l'échelle intercommunale ; en cela, un territoire relativement stable et actif, si ce n'est la récente crise qui fait ombrage au tableau.

L'économie du territoire est plutôt endogène. Les moteurs économiques étaient historiquement basés sur l'industrie, qui s'est développée d'abord le long des rivières (industrie du papier, agro-alimentaire) et l'agriculture, tout autour de Saint-Marcellin (polyculture, élevage, nuculture), dont est d'ailleurs issue la notoriété de la ville.

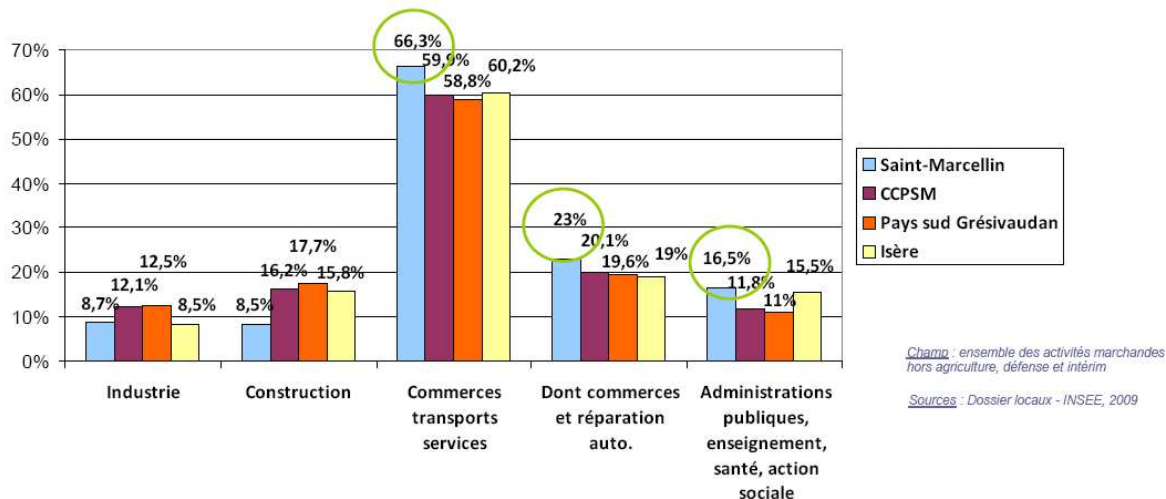
Aujourd'hui ces tendances ont quelque peu évolué mais le territoire reste encore un bassin industriel, qui représente l'une des spécificités du territoire; l'industrie agro-alimentaire en baisse a laissé la place à des technologies plus modernes : la plasturgie, la mécanique, l'électronique, la métallurgie et encore l'industrie du bois et papier.

L'agriculture reste un secteur dynamique et diversifié, un atout fort pour le territoire ; en outre, les nouvelles valeurs et la tendance du retour à la ruralité laissent plutôt présager une vitalité du secteur à l'avenir (vente directe, bio, AMAP...).

Hormis ces deux secteurs, on note une part majoritaire d'une économie résidentielle, avec la le développement plus significatif qu'ailleurs du secteur de la construction, encouragé par la croissance démographique actuelle.

Saint-Marcellin se trouve au cœur de ce bassin, et, en tant que ville-centre, concentre des activités de commerces et services, d'administrations et de santé. Ainsi, 80% des établissements sont issus du tertiaire, ce qui représente aussi 2/3 des emplois. Ce secteur va en outre être amené à se développer, avec l'arrivée de nouvelles populations (notamment les services à la population et les commerces). L'industrie à Saint-Marcellin ne représente que 9 % des établissements mais 30 % des emplois, qui tendent à baisser, selon la tendance nationale.

Part des différents secteurs d'activités selon les territoires (d'après le nombre d'entreprises en 2009)



A Saint-Marcellin, en 2007, le taux de chômage était de 12%, c'est à dire équivalent à la France, mais de 4 points supérieur à l'Isère, département particulièrement dynamique, et de 2.5 points supérieur au bassin de vie environnant, ce qui n'est pas étonnant pour une ville centre.

Le chômage touche particulièrement les hommes et les jeunes ; les qualifications sont moins élevées qu'ailleurs et les salaires plus bas qu'ailleurs. Cette situation risque de créer ainsi un écart entre nouvelles populations de cadres arrivant sur le territoire et emplois locaux ; on peut donc imaginer ces néo-ruraux plutôt travailler dans des zones d'emplois périphériques au Sud Grésivaudan, qui correspondent mieux à leur niveau de qualification.

La dominante industrielle du territoire sud Grésivaudan rend l'économie locale fragile par rapport aux aléas extérieurs.

Le territoire du Sud Grésivaudan a ainsi été touché plus fortement qu'ailleurs par la crise, dont la sortie se fait attendre. Tous les secteurs ont été touchés, mais particulièrement l'industrie, avec pour conséquence : une augmentation des demandeurs d'emplois, une précarisation de l'emploi (CDD, intérim...).

En outre, la crise a eu pour effet une frilosité des investisseurs, qui de ce fait, rechignent à s'installer loin des pôles d'influence comme Grenoble, malgré une offre de zones d'activités conséquente et qualitative sur l'ensemble du Sud Grésivaudan.

Le territoire a plus généralement des difficultés à capter des entreprises externes au territoire ; les zones d'activités semblent ainsi surtout servir au développement d'entreprises locales.

Des opportunités économiques semblent se démarquer : notamment la filière du bois-énergie, qui commence à se structurer à l'échelle du Pays. En outre, une autre opportunité pour tout le bassin de vie est le tourisme, qui aujourd'hui attire une population locale. Plusieurs atouts (ville porte du Vercors, notoriété de Saint-Marcellin, la gastronomie, la création d'un office du tourisme intercommunal, les festivals...) et l'opportunité liée à l'arrivée probable du Center Park à Roybon pourraient concourir à dynamiser ce secteur.

Quoi qu'il en soit, l'économie se joue à l'échelle intercommunale (Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin et Pays Sud Grésivaudan), voire au-delà (territoire du SCOT). En effet, la compétence en elle-même est dévolue à la communauté de communes, qui gère les zones d'activités économiques. En outre, de nombreuses actions sont menées par le syndicat mixte du pays sud Grésivaudan, via le CDDRA : forum emploi-formation, actions d'aide aux entreprises dans les ressources humaines, observatoire économique..., actions qui sont reconnues par les territoires voisins. Par ailleurs, d'autres structures jouent un rôle clé sur le territoire : l'Association des Industriels du Sud Grésivaudan et la Maison de l'Emploi. Enfin, il est utile de rappeler que les communautés de communes ont de fortes attentes du SCOT 2030, pour obtenir « leur part du gâteau », sur le plan économique.

## **5. Le pari ou l'opportunité d'un développement durable pour la ville – des projets dans ce sens, mais une mentalité encore peu encline au changement**

Comme précédemment cité, la ville de Saint-Marcellin semble se trouver à un moment charnière de son développement, et devra relever plusieurs défis : des défis locaux, d'abord, pour enrayer la situation de précarité qui demeure et faire face à la crise économique, des défis en lien avec son entourage, pour être à la hauteur de son rôle affirmé de ville centre, et des défis plus globaux, pour être « actrice » d'un développement durable mondial.

Toutes ces raisons permettent de dire que la réalisation actuelle d'un Agenda 21 est une opportunité forte pour créer les conditions d'un développement durable du territoire.

De fortes avancées vont déjà dans ce sens, dont la mairie en est le moteur : le projet de tarification incitative des déchets (qui sera mis en œuvre en 2012), projet ambitieux et novateur, la distribution de composteurs, la première chaufferie-bois (sur la ZAC Plaine), le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, la réduction de l'éclairage public en cours d'étude ... Plusieurs actions portées par d'autres structures laissent penser qu'il y a un terrain fertile en ce sens : développement de panneaux photovoltaïques chez les particuliers, étude sur les cantines scolaires approvisionnées par des produits locaux menée par le syndicat mixte du Pays Sud Grésivaudan, création d'une AMAP (Aide au Maintien de l'Agriculture Paysanne), classes vertes de sensibilisation sur le plateau des Coulmes,

rénovation urbaine qualitative de logements sociaux menée par des bailleurs sociaux, schéma des pistes cyclables réalisé par le SIVOM....

La ville est aussi confrontée à un certain nombre de freins, pour favoriser un réel engagement de chaque citoyen envers un développement durable : des freins liés aux mentalités, peut-être en butte au changement, des freins économiques, car les citoyens sont aux prises avec des préoccupations plus proches (la précarité, le chômage...) et des freins structurels (comment se passer de la voiture s'il n'y a pas d'autre système en place...).

Ainsi, la réalisation d'un Agenda 21 présente une formidable opportunité de se questionner sur l'ensemble de ces points, en collaboration avec les citoyens, les élus, les techniciens de la ville, l'intercommunalité, et l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

Le diagnostic ainsi réalisé donnera lieu à la caractérisation d'enjeux forts pour le territoire de Saint-Marcellin, à prendre en compte pour construire la stratégie.